

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DU PARTENARIAT AVEC LES TERRITOIRES ET DE LA DÉCENTRALISATION

Arrêté du 23 octobre 2024 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture d'un concours externe par spécialités, d'un concours externe spécial, d'un concours interne et d'un examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne

NOR : PTDA2427166A

Par arrêté de la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation en date du 23 octobre 2024, est autorisée, au titre de l'année 2025, l'ouverture d'un concours externe par spécialités, d'un concours externe spécial, d'un concours interne et d'un examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne au ministère du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, direction générale de l'aviation civile.

- Les spécialités ouvertes au concours externe par spécialités sont les suivantes :
- génie électrique et informatique industrielle (GEII) ;
 - réseaux et télécommunications (R&T) ;
 - physique appliquée (CPGE).
- Le nombre de places offertes aux concours et à l'examen professionnel susmentionnés sera fixé ultérieurement par arrêté.

Les dates d'ouverture et de clôture des inscriptions sont fixées comme suit :

	Date de début des inscriptions	Date clôture des inscriptions
Concours externe par spécialités	2 décembre 2024	14 février 2025
Concours externe spécial		
Concours interne		
Examen professionnel	2 décembre 2024	6 janvier 2025

Les dates des épreuves d'admissibilité et d'admission sont fixées comme suit :

	Epreuves écrites	Epreuves orales
Concours externe par spécialités	2 et 3 avril 2025	à compter du 2 juin 2025
Concours externe spécial		
Concours interne	2 et 3 avril 2025	
Examen professionnel		à compter du 11 mars 2025

Les candidats en situation de handicap qui demandent un aménagement des épreuves doivent fournir un certificat médical établi par un médecin agréé. Le certificat médical, qui doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves, précise la nature des aides humaines et techniques ainsi que des aménagements nécessaires pour permettre aux candidats, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation.

Le certificat médical doit être transmis par le candidat au plus tard 3 semaines avant le déroulement des épreuves, soit le 12 mars 2025, conformément au décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap.

Les candidats pourront s'inscrire :

- aux concours externe par spécialité et concours externe spécial sur le site internet de l'ENAC (<https://concours.enac.fr/>) ;
- au concours interne sur le site du ministère de la transition écologique (<https://recrutement.ecologie.gouv.fr/>) ou le site intranet de la direction générale de l'aviation civile ;
- à l'examen professionnel sur le site intranet de la direction générale de l'aviation civile.

Les candidats au concours interne ou à l'examen professionnel devront compléter leur dossier d'inscription des pièces justificatives demandées au format PDF dans le questionnaire en ligne ou à défaut les transmettront par mél au plus tard à la date de clôture des inscriptions à l'adresse suivante : concours-techniques-sg-sdp@aviation-civile.gouv.fr

Faute d'envoi dans ces délais de ce dossier, l'inscription en ligne sera annulée.

La composition des jurys et les listes des candidats admis à concourir, feront l'objet d'arrêtés du ministre chargé de l'aviation civile.

Pour tous renseignements concernant les concours externes, les candidats doivent s'adresser à l'Ecole nationale de l'aviation civile, département admissions et vie des campus, 7, avenue Edouard-Belin, BP 54005, 31055 Toulouse Cedex (téléphone : 05-62-17-40-72).

Les inscriptions s'effectuent uniquement sur le site internet de l'ENAC : <https://concours.enac.fr>

Pour tous renseignements concernant le concours interne et l'examen professionnel, les candidats doivent écrire par messagerie à l'adresse suivante : concours-techniques-sg-sdp@aviation-civile.gouv.fr

Pour le concours interne, les inscriptions s'effectuent uniquement par voie dématérialisée sur le site du ministère de la transition écologique, concours aviation civile : <https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere> ou sur le site intranet de la direction générale de l'aviation civile « Bravo Victor – concours et examens professionnels ».

Pour l'examen professionnel, les inscriptions s'effectuent uniquement par voie dématérialisée sur le site intranet de la direction générale de l'aviation civile « Bravo Victor – concours et examens professionnels ».